



► Décret Rythmes : vote « pour » mais pas de blanc seing

Lors du CSE du 8 juin, le SNUipp-FSU vote pour la mise en place d'un nouveau décret offrant la possibilité d'une semaine de 4 jours partout où les dysfonctionnements rendent insatisfaisants l'actuel système. Il rappelle surtout que la réussite de tous les élèves est essentiellement liée à d'autres facteurs : baisse des effectifs, formation, amélioration des conditions de travail des enseignants notamment. Il s'opposera à toutes mesures de régression pour l'école.

Le SNUipp-FSU a été très critique sur la réforme des rythmes de 2013 qui, partant le plus souvent des contraintes des collectivités territoriales et oubliant parents et enseignants, n'a pas atteint son objectif d'améliorer les apprentissages des élèves.

Une réelle prise en compte des rythmes de l'enfant, la nécessité d'un service public d'activités péri-éducatives de qualité et équitable sur tout le territoire sont pourtant des sujets importants pour la réussite de tous nos élèves. C'est pourquoi le SNUipp a constamment porté la nécessité d'une remise à plat du décret « Peillon » parce qu'il imposait de manière uniforme la semaine de 4,5 jours à toutes les écoles et parce qu'il donnait trop de poids aux collectivités locales.

Le nouveau décret permet, « sous conditions », des évolutions souhaitées par les enseignants. Il ouvre la porte aux 4 jours sans pour autant refermer celle des 4,5 jours qui doivent perdurer partout où les conseils d'école le demandent.

Le SNUipp-FSU n'est pas dupe d'un décret pressé par le calendrier électoral. Il se préoccupe de cette précipitation qui impose aux écoles, aux familles et aux collectivités locales des modifications importantes de la semaine scolaire à trois mois de la rentrée scolaire. Ce décret orchestre également un désengagement de l'État dans le domaine du périscolaire sans se préoccuper de la situation de l'emploi de milliers de personnels territoriaux.

La consultation nationale sur la réforme des rythmes menée par le SNUipp a recueilli en quelques jours près de 30 000 réponses. Dans un contexte de conditions de travail difficiles, les enseignants des écoles rappellent leurs exigences. S'ils veulent majoritairement avoir la possibilité de pouvoir travailler sur 4 jours, ils savent aussi que l'essentiel est ailleurs. Ils demandent en tout premier lieu une baisse des effectifs par classe, particulièrement élevés dans notre pays. Ils demandent la reconnaissance de tous leurs temps de travail et revendentiquent la possibilité de pouvoir travailler en équipe. Ils réclament enfin d'être formés et d'être aidés pour réussir l'inclusion de tous leurs élèves.

Chaque fois que cela sera nécessaire le SNUipp-FSU s'opposera à des mesures de régression pour l'école. C'est la raison pour laquelle il continue de s'opposer à la suppression des « Plus de maîtres que de classes » par le ministère sans aucune concertation et sans aucune évaluation du dispositif. Il demande au contraire la généralisation d'un dispositif dont les premiers retours sur le terrain montrent la pertinence dans la lutte contre les inégalités.

Résultats du vote des organisations syndicales du premier degré sur le projet de décret "rythmes" :

POUR : 21 (SNUipp-FSU, SNE)
CONTRE : 35 (SE-UNSA, SUD, SNUDI-FO)
ABSTENTION : 1
REFUS DE VOTE : 15 (SGEN-CFDT, CGT)



► Retraités 2017

Cette année ce sont 29 collègues qui découvriront les joies de pouvoir faire des grasse matinées, de partir hors période scolaire... Le SNUipp leur souhaite une retraite paisible.

BOURDET Catherine
DARNIS Maryse
ESCOLA Marine
HONTARREDE Annie
LAFON Sylvie
LAVAL Michelle
LATOUCHÉ Claire
MARCENAC Catherine
MOALIC Maryse
MOURGUES Martine



Le SNUipp continue de porter des revendications fortes : droit de partir à la date anniversaire, indexation des retraites sur les salaires (retour à la loi précédente), amélioration de la situation des poly-pensionnés...
Le passage d'actif à retraité n'empêche pas de continuer à militer voire commencer à militer pour une amélioration des droits: restez syndiqués, ou syndiquez vous pour porter haut cette question qui nous concerne tous.



SNUipp 46 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎ 05 65 22 12 79

<http://46.snuipp.fr> mel: snu46@snuipp.fr Dir de la publication : Benoit Debals ch. des Condaminés 46090 Pradines
imprimé par nos soins Prix 0,50 € N° ISSN : 1241-3542 N° CPPAP : 0417 s 07301

N° 101

Avril-mai-juin 2017 / trimestriel

Déposé le 30 juin 2017

Bilan de l'année écoulée

Carte scolaire : Comment ne pas revenir sur la carte scolaire qui a été imposée au Lot ? Alors que la répartition des postes dans l'académie permettait au Lot de ne pas se voir amputé de 5 postes comme le prévoyait le protocole, M. Lecuire décidait d'une carte scolaire très offensive envers les écoles rurales aboutissant à la fermeture de nombreuses écoles, à 1 et 2 classes ! La tension a été vive et l'incompréhension des territoires totale. Contrairement aux autres départements ruraux de l'académie où il a été décidé de jouer l'apaisement, le département du Lot de par le seul fait de son DASEN s'est vu imposer une coupe réglée de son dernier service public de proximité...

PPCR, ISAE : Cette année aura aussi été celle de la mise en place de PPCR ; les nouvelles modalités d'avancement et d'inspection. Suite au nombreuses années de gel d'indice, un léger dégel est apparu... L'ISAE à 1200 € pour presque tous a été également une avancée, il faut maintenant faire en sorte de la convertir en point d'indice.

DASEN : Suite à la nomination d'un nouveau DASEN le SNUipp attend de voir si des changements d'orientation seront possibles ou si les choses continueront sur la même voie. Nous jouerons toujours pleinement notre rôle et avons déjà fait connaître nos positions.

Ministre : Suite aux élections présidentielles nous avons un nouveau ministre. Le SNUipp s'est déjà adressé à lui sur plusieurs sujets mais déjà un point pose problème : la suppression des PDMQDC afin de passer les CP de REP+ à faible effectif. Un dispositif plébiscité qui disparaîtrait presque aussitôt qu'il avait été créé. Certains départements ont déjà fait grève sur le sujet.

Le décret sur les rythmes décidé et voté très rapidement, auquel le SNUipp a donné son aval, permettra de revenir aux 4 jours de classe plébiscité par les collègues. Les délais trop courts font que cela ne sera possible qu'à la rentrée 2018...

Le SNUipp sera toujours aux côtés des collègues pour revendiquer l'égalité et la transparence pour toutes et tous. Il se positionne dans un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Ses initiatives sur l'amélioration des conditions de travail (notamment avec la diminution du temps de travail à 21 puis 18 h en classe) passe toujours par la demande de la suppression des APC...

Les résultats de la deuxième phase du mouvement en page 2

Sommaire :

Page 1 : Edito
Page 2 : Résultats 2ème mouvement
Page 3 : Résultats 2ème mouvement
Page 4 : Rythmes scolaires ; Retraités



► Commission Paritaire : résultats de la 2ème phase du mouvement



> Postes fractionnés

Hélène Passe	DCOM	CAHORS Bégoux	0,5	7,333
	DCOM	CAHORS Bégoux	0,25	
	ZIL	CAHORS Bégoux	0,05	
	DE	CAHORS - L. Bénac	0,20	

Anne Baudemont	ECMA	ST GERY	0,50	2,333
	ZIL	ST GERY	0,05	
	DMF	GIGOUZAC	0,25	
	ECEL	CAHORS - J. Calvet	0,2	

Marie Zamora	ASOU	CAJARC	0,5	12,52
	DCOM	CAJARC	0,25	
	ZIL	CAJARC	0,05	
	ECEL	LIMOGNE EN QUERCY	0,2	

Cécile Moles	DE	AUJOLS	0,450	2,333
	ZIL	AUJOLS	0,1	
	DE	FLAUJAC POUJOLS	0,2	
	DCOM	LIMOGNE EN QUERCY	0,25	

Christophe Aubrit	ECMA	TRESPOUX RASSIELS	0,5	12
	DMF	CAHORS - J. Calvet	0,25	
	DCOM	CAHORS M. Durand	0,25	

Anne Assié	ECMA	TRESPOUX RASSIELS	0,5	14,33
	DCOM	TRESPOUX RASSIELS	0,25	
	DCOM	CAHORS Z. Lafage	0,25	

Sonia Baradat	DE	LABASTIDE MARNHAC	0,500	3,333
	DCOM	LABASTIDE MARNHAC	0,25	
	ZIL	LABASTIDE MARNHAC	0,050	

Lisa Bouvy	DCOM	LE MONTAT	0,25	2,333
	ECEL	LE MONTAT	0,2	
	ECMA	LE MONTAT	0,2	
	ZIL	LE MONTAT	0,15	
	ECMA	CAHORS - J. Calvet	0,20	

Emilie Montet	DE	MERCUES	0,2	11,33
	ECMA	MERCUES	0,2	
	ZIL	MERCUES	0,084	
	ECMA	CAHORS - M. Durand	0,316	
	DE	LAMAGDELAINNE	0,20	

Sabrina Rozières	ECMA	DOUELLE	0,500	3,333
	DCOM	DOUELLE	0,25	
	ECEL	DOUELLE	0,2	
	ZIL	DOUELLE	0,05	

Lucie Bouisse	ECEL	CATUS	0,500	1,333
	ZIL	CATUS	0,05	
	DCOM	ESPERE	0,25	
	DE	NUZEJOULS	0,2	

Hélène Alaux	ECEL	BELFORT DU QUERCY	0,5	4,333
	ZIL	BELFORT DU QUERCY	0,05	
	DCOM	LALBENQUE	0,25	
	DE	MONTDOUMER	0,2	

Jessica ferreira	ECMA	ST PAUL FLAUGNAC	0,500	8,333
	ZIL	ST PAUL FLAUGNAC	0,050	
	ECMA	LALBENQUE	0,2	
	DCOM	LALBENQUE	0,25	

Gabriel Didriche	DCOM	LACHAPELLE AUZAC	0,25	2,333
	ECEL	LACHAPELLE-AUZAC	0,22	
	ECMA	LACHAPELLE-AUZAC	0,2	
	BD	LACHAPELLE-AUZAC	0,13	
	ECMA	GIGNAC	0,2	

Nicolas Bacque	ECMA	MARTEL	0,5	6,333
	DCOM	MARTEL	0,25	
	ECEL	MARTEL	0,22	
	ZIL	MARTEL	0,03	

Sandrine Larrenie	ECMA	GOURDON Frescaty	0,5	2,333
	DE	GOURDON Frescaty	0,2	
	ZIL	GOURDON Frescaty	0,05	
	DCOM	GOURDON	0,25	

Marine Wolff	DCOM	LE VIGAN	0,25	7,333
	BD	LE VIGAN	0,11	
	ECEL	LE VIGAN	0,22	
	ECEL	LE VIGAN	0,22	
	ECEL	PAYRIGNAC	0,2	

Ugo Laur	ECEL	GOURDON D. Roques	0,50	0,333
	ECEL	GOURDON D. Roques	0,25	
	BD	GOURDON D. Roques	0,10	
	ECEL</			